

Réunion du 3 avril 2009

# Ordre du jour

*Remerciements à tous*

*(aux donateurs, aux adhérents, à ceux qui sont venus et à ceux qui nous ont aidés)*

## Bilan à ce jour

### Au niveau de l'association Vigi-Eole

- Etat des lieux (nombre d'adhérents, nombre de questionnaires reçus, les résultats)
- Actions entreprises à ce jour
  - Information de la population du projet de ZDE à Reignac (questionnaire, bulletins d'information),
  - Communication avec les médias (Haute Gironde, Sud Ouest, TV7),
  - Nombreux courriers (Préfet, Commission des sites, CADA ou Commission d'accès aux documents administratifs ...),
  - Réalisation et distribution de tracts,
  - Réalisation et installation de panneaux,
  - Réalisation d'un site internet de l'association (liste de toutes nos actions ; présence de liens pour informer sur les actions menées ailleurs en France et en Europe).

### Concernant le projet ZDE Reignac

- Arrêté préfectoral (définit uniquement un périmètre !)
- Points faibles du dossier
  - Commission des sites abusée (pas de concertation de la population, pas de potentiel éolien).
  - Chronologie des événements et des décisions (compétence donnée à la CDC de l'Estuaire pour entreprendre une étude, alors que l'étude était déjà réalisée, les deux votes à Reignac, dossier de ZDE Reignac déposé à la Préfecture avant que les élus de Reignac ne votent).
  - Conséquences : possibilité d'un recours au tribunal administratif et donc nécessité d'un conseil juridique.

## Actions à venir : votre soutien est indispensable

### Concernant la communication : c'est essentiel !

- Distribution de tracts lors de manifestations locales : nous avons besoin de vous !
- Manifestation de la population par l'affichage de panneaux sur les terrains privés.
- Réalisation d'un sticker autocollant pour voiture.
- Poursuivre la collecte du questionnaire.
- Adhérer à l'association.

### Au niveau de l'action juridique

Il faut financer les services du conseiller juridique. Les dons sont déductibles des impôts à hauteur de 66% dans la limite de 20% du revenu imposable !

**Merci à tous de votre présence !**

